

École Yvan Pommaux
Saint Roch

Compte rendu du premier conseil d'école de l'année scolaire 2013-2014

Présents : *Mmes El Abdellaoui, Lelarge, M. Picard, M. Mayon enseignants, M. Briant, directeur, Mmes Duchesne, Chasles, Cesari, Savin, Pornin, Augeul, Augusto, Mahiou, Guillory, M. Lhuissier, représentants des parents d'élèves, M Anceau, maire, M. Halopé, adjoint*

Excusées : *Mme Pelosse IEN, Mme Hersard*

Attributions et la composition du conseil d'école: il peut être amené à donner un avis sur le fonctionnement et la vie de l'école, vote le règlement intérieur, se prononce sur le projet d'école, sur les actions pédagogiques entreprises, sur les activités périscolaires, la restauration scolaire, les rythmes scolaires... les choix pédagogiques mis en œuvre dans les classes relevant du conseil des maîtres. Il est composé des enseignants, des représentants de parents d'élèves, du maire ou de son représentant, de l'inspecteur de circonscription et de toute personne susceptible d'être consultée pour éclairer les débats du conseil, celui-ci est en effet un lieu d'information et d'échanges propres à dégager un consensus.

Le conseil est présidé par le directeur de l'école, seuls les représentants de parents titulaires ont le droit de vote, l'ordre du jour étant établi à l'avance, toute question à débattre doit parvenir au moins 48 heures à l'avance.

Mode de délibération: en cas d'avis à prendre par le conseil d'école, si aucun consensus ne se dégage, il peut être procédé à un vote.

Dates des prochains conseils d'école: **Vendredi 7 Février, Vendredi 13 Juin.**

Résultats des élections des représentants de parents d'élèves : une seule liste, 59% de participation (légère augmentation), la liste est élue (titulaires: *Mmes Duchesne, Chasles, Cesari, Savin, Pornin, Augeul*, suppléants: *Mmes Augusto, Mahiou, Guillory, M. Lhuissier*). Le rôle des parents élus est rappelé: représenter l'ensemble des parents d'élèves de l'école.

Point sur la rentrée :

Effectifs : 140 enfants inscrits répartis sur 6 classes, (26 en PS/MS, 27 en MS/GS, 23 en CP/CE1, 21 en CE1/CE2, 21 en CE2/CM1 et 22 en CM1/CM2). 7 enseignants (6 à temps plein et une décharge de direction), deux ATSEM pour les classes de maternelle. Magali Bigot remplace Nadège Fontenay, partie en retraite.

Cantine : gérée par l'ARCAD, environ 90 enfants concernés.

Il est rappelé l'importance pour les élèves d'arriver à l'heure, les portes de l'école étant fermées en dehors des heures d'ouverture pour des raisons de sécurité.

Pour éviter les problèmes liés au flux de circulation dans l'école, il est demandé aux familles de respecter les dispositions suivantes: les élèves d'élémentaire doivent rentrer et sortir par le portail, ceux de maternelle entrent bien entendu par la porte d'entrée, rue de la Baratterie.

Pédagogie : l'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants de l'école de la GS au CM2.

Registre santé et sécurité au travail école : un registre est mis à la disposition des enseignants et des usagers pour y inscrire tous les observations ou suggestions jugées opportunes dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Règlement intérieur de l'école : ce règlement est un additif au règlement départemental des écoles.

Les points importants du règlement sont évoqués: horaires, absences, ponctualité, APC.

Il est rappelé que les horaires doivent être respectés, que l'école ferme ses portes à 8h30, heure de début de la classe, pour des raisons de sécurité, de responsabilité et de respect du travail de tous (élèves et enseignants). Ce règlement est adopté.

Rythmes scolaires: le groupe de travail sur les rythmes scolaires mandaté par M. le Maire a exposé les grandes lignes du projet qui pourrait se mettre en place à la rentrée 2014. Classe le mercredi matin avec des journées plus courtes (jusqu'à 16h) et mise en place d'activités pédagogiques complémentaires (prises en charge par les enseignants, sur le modèle de l'actuelle aide personnalisée), menées sur chaque période scolaire (de vacances à vacances) ou d'activités périscolaires (sportives et culturelles) prises en charge par la municipalité, les lundi et vendredi de 15h30 à 16h. La Mairie envisage de proposer des activités aux enfants (TAP: Temps d'Activités Périscolaires) en effectuant une rotation sur la semaine et sur la période. Une partie des enfants se verrait proposer une activité tandis que les autres seraient pris en charge dans un encadrement type garderie (avec possibilité pour eux de faire leurs devoirs), avec une rotation des enfants entre le lundi et le vendredi.

Evaluations nationales/académiques et projet d'école : des évaluations ont lieu en Grande section dans le domaine du Langage (compréhension, production, lecture/découverte de l'écrit) et en mathématiques, tout au long de l'année. Des évaluations auront également lieu en MS au printemps 2013. Nous attendons des informations concernant celles de CE1 et CM2 qui avaient lieu jusqu'ici en mai. Celles-ci constituent un outil pour l'enseignant et contribuent à le guider pour organiser les apprentissages.

Elèves en difficultés/Réussite des élèves: la première réponse à la difficulté scolaire se fait dans la classe par une adaptation de l'enseignement. Ensuite (en fonction des résultats aux évaluations nationales, notamment) une demande d'aide par le réseau (RASED) peut être faite (avec ou non un suivi). Les enseignants rappellent que l'intervention du RASED est très utile, en plus du soutien en classe. En effet, l'intervention du Psychologue scolaire, du Maître spécialisé, du Maître rééducateur peut permettre de débloquer des situations. Des propositions d'aide par le CAMSP, le CMPP ou des propositions d'orientation peuvent être faites). Rappel: l'intervention du maître E (maître spécialisé) porte sur les apprentissages tandis que celle du maître G (maître rééducateur) porte sur le comportement, l'adaptation à la classe.

Des projets d'aide peuvent être mis en place (PPRE, PPRE passerelle entre la GS et le CP ou le CM2 et la 6è).

APC: des activités pédagogiques complémentaires (aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, aide au travail personnel ou activité prévue par le projet d'école) ont lieu le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h.

Projet d'école : Trois axes au projet d'école 2010-2014: favoriser la réussite de tous les élèves, harmoniser les enseignements en travaillant en équipe, répondre aux besoins spécifiques de l'école.

Aménagement de l'école/gestion et entretien des locaux: poursuite de l'entretien des locaux dans les mêmes conditions (ménage quotidien, planning de ménage et d'entretien établi pour chaque vacance scolaire).

Des aménagements sont demandés pour l'année à venir (voir passage Budget/investissement).

La convention d'utilisation des locaux scolaires pour la garderie a été renouvelée.

Sécurité : les installations électriques doivent être vérifiées chaque année, tout comme les installations sportives. Un exercice d'évacuation a été fait le 14 octobre 2013, il s'est bien déroulé (un relais sonore a été installé face à classe 7).

Budget/investissement: l'école demande l'actualisation des budgets fournitures scolaires, Noël, BCD, des abonnements, ainsi qu'un certain nombre d'investissements: des tables et chaises pour les GS, des chaises pour les CE (pour poursuivre le renouvellement du mobilier de classe), des bancs pour la cour ainsi qu'un deuxième TBI ou un vidéoprojecteur.

Il serait souhaitable que des buts et un autre panier de basket soient installés dans la cour de récréation.

L'école a reçu un don de 6 PC pour renouveler son matériel informatique, par l'intermédiaire d'un parent d'élèves, qui en est remercié.

Projets de classe : la coopérative scolaire, financée notamment par les contributions des parents, permet de mener un certain nombre d'initiatives (sorties, intervenants, achats pédagogiques). Le budget alloué par la mairie ne prévoyant pas de financement pour ce genre d'activités. Divers projets sont prévus tels que la participation aux JMF ou la participation à un cross, à Mettray, ainsi qu'aux Usépiades, ou une sortie au château d'Oiron (toutes les classes). Aucun projet de classe découverte n'est prévu cette année, toutefois un projet de plus grande ampleur est prévu pour l'année prochaine, avec l'idée d'essayer de faire en sorte que tout élève soit parti au moins une fois en classe découverte dans sa scolarité.

L'école bénéficie de l'intervention de Magali Labrosse, intervenante en musique, proposé par Gâtine et Choisille.

Un spectacle est prévu à l'école à l'occasion de la fin de l'année (salle des fêtes).

Activités associatives : la fête de l'école est prévue le Vendredi 20 Juin 2013, avec la participation de l'APE. L'APE a fusionné avec l'Association Classe Découverte et annonce la tenue d'un certain nombre de manifestations dans l'année, comme la vente de sapins de Noël, un marché de Noël le 29 novembre ou un loto le 15 mars.